



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°40 REUNION DU CABINET DU 21 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-un décembre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclel MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux absent du pays, n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 14 décembre 2022 ;
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 14 décembre 2022 ;
3. Présentation et examen des programmes et projets à contrôler ;
4. Préparation de la descente sur le terrain aux fins du suivi-évaluation des programmes et projets ;
5. Divers.



1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 14 décembre 2022.

Le compte-rendu de la réunion du cabinet du 14 décembre 2022 a été adopté avec les amendements de fond et de forme du RPPR.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 14 décembre 2022.

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a rendu compte des décisions prises lors de la réunion du 14 décembre 2022.

Rappel des décisions

A.1. Affiner la liste des programmes et projets à contrôler.

A.2. Planifier les descentes de suivi et évaluation sur le terrain.

A.3. Composer les équipes de contrôle sur le terrain.

Exécution des décisions

B.1. La liste a été finalisée par le directeur du cabinet.

B.2. Les descentes n'ont pas encore eu lieu par manque de financement.

B.3. Le Directeur du cabinet a proposé les noms des personnes qui feront les descentes sur le terrain.

3. présentation et examen des programmes et projets à contrôler.

Sur invitation du RPPR, le directeur du cabinet a présenté 59 programmes et projets à contrôler. Il a expliqué la démarche adoptée pour à dresser cette liste.

Pour avoir une liste exhaustive des programmes et projets à contrôler, le RPPR a demandé au directeur du cabinet de tenir compte de :

- programmes et projets en cours ou non d'exécution, figurant dans le 1^{er} rapport de suivi-évaluation qui avait été transmis au Président de la République ;
- l'ensemble des programmes et projets à évaluer inscrits dans la Loi de Finances 2022 ;

4.Préparation de la descente sur le terrain aux fins du suivi-évaluation des programmes et projets.

S'agissant de ce point, le directeur du cabinet a expliqué que la descente se préparait.

Il a ajouté qu'elle est conditionnée in fine au décaissement des fonds nécessaires à l'accomplissement des missions.

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet de mettre les équipes en mission dès que les fonds seront libérés.

Cependant, avant de se déployer, le cabinet du RPPR devra prendre les dispositions suivantes :

- se rapprocher des ministères de tutelle, pour recueillir les informations sur l'exécution en cours ou non des programmes et projets, inscrits dans la loi de finances 2022.
- obtenir du ministère chargé des finances des informations sur le financement des programmes et projets inscrits dans la loi de finances 2022.
- prendre attache avec les experts des administrations pour l'évaluation de certains programmes et projets, notamment ceux ayant des caractéristiques techniques spécifiques.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun dossier n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 13heures 30.

Fait à Brazzaville, le 21 décembre 2022

La secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Félicité Célestine OMPORO ENOUANY

Jean-Raymond DIRAT